

# L'infailibilité de la religion islamique

---

<"xml encoding="UTF-8?">

**Question:** Acceptez-vous le fait que l'Islam n'a guère pu appréhender le passage du temps et ?rester une religion conforme aux exigences temporelles et locales



Réponse: Ces propos ressemblent plus à de l'idéalisme qu'à une opinion philosophique. Le temps et le lieu n'ont pas changé pour provoquer une transformation des règles sociales et humaines. Ses nuits et ses jours sont toujours les mêmes, la terre, l'espace, etc., sont les mêmes qu'il y a des milliers d'années. Seul le mode de vie des êtres humains a évolué avec les progrès, l'accroissement et la modification de ses exigences

Grâce à ses propres prodiges, la force active humaine a trouvé l'audace de désirer toutes sortes de jouissances et de confort; que ne pouvaient même pas imaginer les plus grands souverains d'hier. De nos jours, même les plus pauvres peuvent se le permettre des choses que n'osaient espérer les aristocrates d'autant

Cette évolution d'esprit dans la société se produit également pour tout individu suite aux différentes péripéties survenant durant son existence. Une personne infortunée sans moyens, ne pense qu'à son ventre et comment le nourrir, elle oublie toutes les autres choses. Lorsque son pain quotidien est assuré, elle commence à penser à son habillement et lorsque cela est réglé, elle cherche à se procurer un logement et à former une famille, puis vient le tour des enfants, de l'expansion et l'accroissement des richesses, des rites de toutes sortes, des .convenances et des jouissances

De nos jours, les règles sociales soutiennent la volonté de la majorité des individus de cette société -que ce soit ou non réellement approprié- et rendent stérile l'opinion de la minorité, même bien fondée. En Islam, la méthode de déduction est totalement différente, Il légifère en se basant sur l'homme naturel (selon le Saint Coran la conscience innée humaine). En d'autres termes, Il prend en considération la constitution existentielle de l'homme et ses facultés toutes particulières -tout en respectant les besoins que ces dernières nécessitent-; c'est en fonction .de celles-ci qu'Il a établi les lois concernées

L'Islam désire par conséquent garantir l'intérêt réel de la société au moyen des lois en question; que ce soit ou non en accord avec la volonté de la majorité. Ces dernières ont été nommées législation révélée (chari'at) et selon Lui elles ne peuvent être transformées ou remplacées. S'appuyant sur la création naturelle humaine, elle ne peut être changée; tant que l'homme est humain, ses besoins naturels restent les mêmes. L'Islam possède cependant en dehors de cette législation révélée immuable, des règles pouvant être modifiées; elles concernent les transformations survenant au cours de l'existence, sous l'effet de l'évolution de la civilisation. La relation entre ces lois et les préceptes législatifs islamiques est semblable à la relation existante entre les lois pouvant être établies par l'assemblée nationale et la .constitution

L'Islam a donné la direction religieuse au Wâlî (autorité religieuse) dans le domaine des règles de la législation révélée; concernant la nécessaire conformité de leur intérêt temporel et mises en application par l'approbation du conseil décisif concernant leur opportunité. Ces règlements sont valables tant que leur bien-fondé est requis; lorsqu'au contraire ils perdent tout intérêt, ils

.sont abrogés. Par contre les règles de la législation révélée, elles sont inabrogeables

Selon ces propos, on peut distinguer deux sortes de réglementations en Islam: l'une d'entre elles est immuable, soutenue par la nature humaine inchangeable. Elle est nommée législation révélée (charī'at). La deuxième elle, est modifiable et s'appuie sur l'intérêt temporel, elle peut être modifiée en fonction de l'évolution des circonstances. L'être humain a ainsi de façon tout à fait naturelle toujours eu besoin de se déplacer d'un endroit à un autre; autrefois il le faisait à pied, à dos d'âne ou à cheval, n'exigeant alors pas de réglementations très poussées. Mais à notre époque, suite aux progrès des moyens de transport, des voies terrestres, maritimes, souterraines et aériennes; des réglementations très précises sont nécessaires. Par conséquent, le fait que certains prétendent que l'Islam n'a guère tenu compte de l'écoulement du temps est .bien évidemment erroné

Le seul point pouvant être encore critiqué ici, concerne l'éventualité de précepte laissant deviner qu'il n'est pas conforme à l'intérêt réel de cette période, mais il faut que cela soit prouver ou s'enquérir du bien-fondé de cette décision. Cette discussion est beaucoup plus .étendue que ce que nous y avons pu développer ici